

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 22812

Numéro SIREN : 789 351 061

Nom ou dénomination : A LA FETE CONVENTION

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2017 sous le numéro de dépôt 123453

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 21-12-2017

N° DE DEPOT : 123453

N° GESTION : 2012B22812

N° SIREN : 789351061

DENOMINATION : A LA FETE CONVENTION

ADRESSE : 170 rue de la Convention 75015 Paris

MILLESIME : 2015

Désignation de l'entreprise <u>A LA FETE CONVENTION</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>170 RUE DE LA CONVENTION 75015 PARIS</u>																								
Numéro SIRET* <table><tr><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>3</td><td>5</td><td>1</td><td>0</td><td>6</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>												7	8	9	3	5	1	0	6	1	0	0	1	3
7	8	9	3	5	1	0	6	1	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le														
										<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>0</td><td>8</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>		3	1	0	8	2	0	1	5					
3	1	0	8	2	0	1	5																	
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	45 000	012		45 000																	
		Autres*	014		016																			
	Immobilisations corporelles*		028	12 172	030	4 069	8 103																	
	Immobilisations financières* (1)		040	6 618	042		6 618																	
	Total I (5)		044	63 790	048	4 069	59 721																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052																			
		Marchandises*	060	8 531	062		8 531																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070																			
		Autres* (3)	072	5 740	074		5 740																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	6	086		6																	
	Charges constatées d'avance*		092	320	094		320																	
Total II		096	14 597	098		14 597																		
Total général (I + II)				110	78 387	112	4 069	74 319																
PASSIF												Exercice N NET		1										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				5 000																	
	Écarts de réévaluation		124																					
	Réserve légale		126				131																	
	Réserves réglementées*		130																					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131		)	132																		
	Report à nouveau		134				(7 761)																	
	Résultat de l'exercice		136				7 004																	
	Provisions réglementées		140																					
	Total I		142				4 374																	
Provisions pour risques et charges				Total II		154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				40 036																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				7 619																	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	630	)	172	22 291																	
	Produits constatés d'avance		174																					
Total III				176			69 945																	
Total général (I + II + III)										180			74 319											
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	777																
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2015

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>A LA FETE CONVENTION</u>		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 31 08 2015	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210 191 602	
	Production vendue	{ biens services* }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
				217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*					224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230 1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232 191 603	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234 65 925	
	Variation de stock (marchandises)*				236 137	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)				242 56 328
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 374)				244 1 168
	Rémunérations du personnel*					250 41 976
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252 15 193
	Dotations aux amortissements*					254 1 457
	Dotations aux provisions					256
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262 462	
		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264 182 647	
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 8 956	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294 1 557	
	Charges exceptionnelles			(VI)	300 395	
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310 7 004	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312 7 004	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330 394	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	138	
	Divers* dont ZFA (44. quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	346	
Zones restructuration de la défense (44. terdecies)					342	
Zone de revitalisation rurale (44. quindies)						
Grâce due au report en arrière du déficit					350 1 564	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352 5 834	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : * 9 344 dont imputés sur le résultat :				360 5 834	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380		388 n° du centre de gestion agréé :	
Montant de la T.V.A. collectée		374 38 320	Effectif moyen du personnel* : 376 2		Effectif affecté à l'activité artisanale 861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378 17 503	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :		399	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A LA FETE CONVENTIONNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	45 000	402		404		406	45 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	8 440	432		434		436	8 440	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 955	472	777	474		476	3 732	
Immobilisations financières		480	6 618	482		484		486	6 618	
TOTAL		490	63 013	492	777	494		496	63 790	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	1 372	522	549	524		526	1 921
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 239	562	908	564		566	2 147
TOTAL		570	2 611	572	1 457	574		576	4 069

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies Abis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A LA FETE CONVENTION						Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2					
Constructions	720		725		3					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5					
Matériel de transport	750		755		6					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7					
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	9 344	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995				
Déficits imputés		983	5 834	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996				
Déficits reportables		984	3 510	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA						
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129		
Total des déficits restant à reporter		870	3 510	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800	☐	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : <u>A LA FETE CONVENTION</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le : <u>01092014</u>		et clos le : <u>31082015</u>	
Durée en nombre de mois		<u>1</u> <u>2</u>	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	191 602	
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	191 603	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	65 925	
Variation de stocks (marchandises)	122	137	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	29 827	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	4 62	
Abandons de créances à caractère commercial	149		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	96 351	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	95 252
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	117	68 751	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	191 602	
Période de référence	024	0	1 / 0 9 / 2 0 1 4 160 3 1 / 0 8 / 2 0 1 5
Date de cessation	186		/ / / / /
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 142, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31082015

N° SIRET 7 8 9 3 5 1 0 6 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A LA FETE CONVENTION

ADRESSE (voie) 170 RUE DE LA CONVENTION

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique OBERMAN Prénom(s) PHILIPPE
Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 25
Naissance: Date 04/02/1963 N° Département 57 Commune METZ Pays FRANCE
Adresse : N° 6 Voie RUE DE LONGPONT
Code Postal 92200 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique ALZERAT Prénom(s) KARINE
Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 25
Naissance: Date 05/06/1972 N° Département 95 Commune EAUBONNE Pays FRANCE
Adresse : N° 6 Voie RUE DE LONGPONT
Code Postal 92200 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

A LA FETE CONVENTION

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)	MME	Nom patronymique	POULAIN	Prénom(s)	VIVIANE
Nom marital	ALZERAT	% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	25
Naissance:	Date	15/04/1947	N° Département	75	Commune
		PARIS	Pays	FRANCE	
Adresse :	N°	27	Voie	RUE DU GENERAL DE GAULLE	
	Code Postal	95220	Commune	HERBLAY	Pays
				FRANCE	

Titre (2)	M	Nom patronymique	ALZERAT	Prénom(s)	HENRI
Nom marital		% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	25
Naissance:	Date	07/04/1947	N° Département	75	Commune
		PARIS	Pays	FRANCE	
Adresse :	N°	27	Voie	RUE DU GENERAL DE GAULLE	
	Code Postal	95220	Commune	HERBLAY	Pays
				FRANCE	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31082015

N° SIRET 78935106100013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A LA FETE CONVENTION

ADRESSE (voie) 170 RUE DE LA CONVENTION

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays



IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01092014	et clos le	31082015	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:												Adresse du siège social:														
A LA FETE CONVENTION 170 RUE DE LA CONVENTION 75015 PARIS																										
SIRET	7	8	9	3	5	1	0	6	1	0	0	0	1	3												
Adresse du principal établissement:												Ancienne adresse en cas de changement:														

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

												SIRET											

B ACTIVITE

Activités exercées Autres commerces de détail spécialisés divers Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% Bénéfice imposable à 15% Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier côtée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

CABINET-D-EXPERTCOMPTABLE.COM

126 BOULEVARD HAUSSMANN

75008 PARIS

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 17022016 Lieu: PARIS

Qualité et nom du signataire:

Signature:

Visa CGA :

Viseur conventionné :

F

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

G

[illegible]

H

[illegible]

1

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

J

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	36 891	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

A LA FETE CONVENTION
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 170 rue de la Convention 75015 Paris

RCS PARIS B 789 351 061 (exercice clos le 31/08/15)

PROCES-VERBAL DE L'assemblée générale ordinaire du 12 Mai 2016

L'an deux mille quinze, le 12 mai 2015 à 20 heures, les associés de la société A LA FETE CONVENTION, se sont réunis au siège social, sis, 170 rue de la Convention 75015 Paris, sur convocation de la gérante en date du 28/04/2016.

L'assemblée est présidée par Madame Karine OBERMAN en qualité de gérante associée. La Présidente constate que tous les associés sont présents, à savoir :

- Madame Karine OBERMAN propriétaire de 25 parts ;
- Monsieur Philippe OBERMAN propriétaire de 25 parts.
- Monsieur Henri ALZERAT propriétaire de 25 parts
- Madame Viviane ALZERAT propriétaire de 25 parts

Total des parts représentées ou présentes : 100 parts soit la totalité du capital social

Madame la présidente déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Madame la présidente indique que les documents requis par la loi ont été remis aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. La présidente rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gérance sur les opérations exercice clos le 31/08/15
- Approbation des comptes et du rapport de gestion
- Quitus à la gérante
- Affectation du résultat de l'exercice
- rémunération de la gérante
- Lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions réglementées visées à l'article I 223-19 du code du commerce
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales

I. PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice au 31/08/2014 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 7003.51 euros.

L'assemblée approuve les comptes et les opérations réalisées par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/15 s'élevant à 7003.51 euros de la manière suivante : -5 % à la réserve légale (montant plafonné à 10 % du capital social) soit 350.17 euros. le solde **soit 6653.33 €** sera affecté au compte "report à nouveau" Soit au total 7003.51 € toutes ces affectations étant égales au bénéfice de l'exercice. Rappel dividendes distribués : conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts nous vous rappelons qu'il n'y a jamais eu de distribution de dividendes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

III. TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération de la gérante MMe Karine Oberman pour ses fonctions de gérante à 16000 euros brut

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AV HA

KA PO

IV. QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve successivement chacune des conventions intervenues en vertu de l'article L.223-19 du code de commerce au cours de l'exercice écoulé entre Mme Karine Oberman et la société, telles que présentées dans le rapport spécial de gérance.

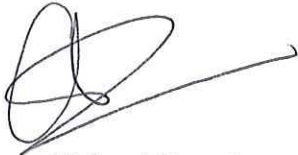
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Karine OBERMAN



Madamer Viviane Alzerat



Monsieur Philippe OBERMAN



Monsieur Alzerat Henri

